



RÈGLEMENT OPAL-SPL

OPAL-SPL by AC73 & by Ibiza

Règlement Indice 013 du 12/05/2008

OPAL-SPL est une association type :« loi 1901 », dont l'un des objectifs est d'organiser des compétitions audio-car. Ces compétitions permettent de déterminer et récompenser le système produisant la plus grosse pression acoustique à l'intérieur de l'habitacle d'un véhicule.

OPAL-SPL, est affiliée à l'OPAL Head events, dont la vocation est avant tout pédagogique.

Notre but est de démocratiser les concours audio-car afin de rendre moins élitiste ce type de rencontre.

AVANT PROPOS

Chaque concurrent pourra participer à des concours OPAL-SPL sans pour autant être détenteur de la carte de membre. En conséquence, il reconnaît qu'il ne peut bénéficier des avantages liés à l'inscription, uniquement s'il a préalablement réglé le montant de la cotisation correspondante.

Chaque concurrent devra certifier être titulaires d'un contrat d'assurance, couvrant l'ensemble des risques encourus à l'occasion des manifestations, et renonce à tout recours vis à vis de l'OPAL Head events.

Le concurrent renonce par avance à demander un quelconque remboursement du tout ou partie de la cotisation d'adhésion à l'OPAL-SPL, en cas de demande de radiation de sa part.

Chaque concurrent, par sa signature, autorise l'OPAL Head events à conserver ses informations personnelles contenues dans le document d'inscription.

L'OPAL Head events est déclarée à la CNIL. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, chaque concurrent dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données le concernant.

L'inscription n'est valable que pour un an. Elle doit donc être renouvelée chaque année civile. Pour chaque début de saison, le concurrent devra remplir de nouveau un document d'inscription et sera soumis au règlement du moment.

La participation des juges OPAL-SPL aux concours, sera possible uniquement dans la catégorie OPAL MAX & OPAL MAX WALL.

1 – RÈGLES DE SECURITE

Chaque concurrent devra certifier être titulaire d'un contrat d'assurance couvrant l'ensemble des risques encourus à l'occasion des manifestations, et renonce à tout recours vis à vis de l'OPAL-SPL.

Chaque concurrent se doit de respecter le règlement OPAL-SPL sous peine d'exclusion ou de disqualification, lesquelles resteraient à l'entière appréciation des juges.

Chaque concurrent doit se comporter de façon adulte, courtoise et responsable. Cette compétition doit rester avant tout conviviale.

Un concurrent ne sera pas accepté sur les lieux du concours en cas de comportement anormal (ivresse manifeste ou autre comportement portant atteinte à la convivialité que souhaite instaurer l'OPAL-SPL).

Chaque concurrent s'engage à ne pas utiliser son installation de manière à représenter un quelconque danger pour son entourage ou lui-même. De ce fait, il s'engage par la même occasion, à assumer tout éventuel dommage technique ou physique. En effet, l'exposition à des niveaux sonores excessifs, peut créer des troubles de l'audition irréversibles, voir la mort chez les sujets les plus sensibles.

Chaque concurrent est libre de rester à l'intérieur de son véhicule ou non. Cependant dans le cas où celui-ci déciderait de rester à l'intérieur, il devra impérativement se munir d'une protection auditive. Si le concurrent n'en possède pas, l'OPAL-SPL lui en proposera une. Les conséquences occasionnées par son refus, seront sous son entière responsabilité.

En tout état de cause, si le système audio permet de produire une pression acoustique supérieure à 145 dB, le concurrent devra impérativement en informer l'OPAL-SPL, puis sortir du véhicule pendant la mesure. Les concurrents doivent signer une mise en garde concernant les dangers inhérents à une exposition à des niveaux sonores excessifs.

Chaque concurrent utilisera son système audio en respectant les lois en vigueur. Dans le cas contraire, il s'engage à en assumer l'entière responsabilité.

Pendant toute la durée des prises de mesures, soit 30 secondes, tous les « ouvrants » du véhicule doivent obligatoirement être fermés. Si un concurrent ou toute(s) autre(s) personne(s) ouvre(nt), une porte, une vitre, ou tout autre « ouvrants » pendant ces 30 secondes, le concurrent sera immédiatement disqualifié.

OPAL-SPL ne peut en aucun cas être tenue pour responsable du non-respect de l'une de ces règles.

2 – RÈGLES GÉNÉRALES

La totalité du système audio, doit être conçue pour fonctionner dans le domaine de l'automobile et sous une tension de 12 volts continus.

La totalité du système audio doit être située à l'intérieur du véhicule, à l'exception de la source servant à la lecture du CD, qui, seulement, pour les catégories « OPAL-MAX » & « OPAL MAX WALL », peut être placée à l'extérieur du véhicule.

A noter que les télécommandes, sans fil, ou à fil, pourront-être -bien évidemment- placés à l'extérieur du véhicule.

Le signal sonore utilisé lors de la mesure reste au libre choix du concurrent, mais un CD lui sera proposé par l'OPAL-SPL.

Chaque concurrent ne peut être inscrit que dans une seule catégorie à la fois, le jour du concours, et devra pouvoir présenter la carte grise du véhicule au même nom de famille que lui.

3 – CATÉGORIES

OPAL-A :

1 Amplificateurs au maximum peuvent être utilisés.

1 Subwoofer de 30 cm ou 2 Subwoofers de 25 cm ou 3 Subwoofers de 20 cm au maximum peuvent être utilisés.

OPAL-B :

2 Amplificateurs au maximum peuvent être utilisés.

1 Subwoofer de 38 cm ou 2 Subwoofers de 30 cm ou 3 Subwoofers de 25 cm ou 4 Subwoofers de 20 cm au maximum peuvent être utilisés.

OPAL-C :

4 Amplificateurs au maximum peuvent être utilisés.

1 Subwoofer de 46 cm ou 2 Subwoofers de 38 cm ou 4 Subwoofers de 30 cm ou 6 Subwoofers de 25 cm ou 8 Subwoofers de 20 cm au maximum peuvent être utilisés.

NOTA : ~ Concernant les catégories OPAL-A, B & C ~

Le nombre de batterie est limité à une pour les catégories « OPAL-A » et « OPAL-B » et doit être située dans l'emplacement d'origine ou dans le compartiment moteur.

Le nombre de batterie est limité à deux pour la catégorie « OPAL-C ». La batterie principale doit être située dans l'emplacement d'origine ou dans le compartiment moteur et l'éventuelle seconde source d'alimentation dans le compartiment moteur ou dans le coffre.

Seules les batteries de type 12 volts sont acceptées.

Celle(s)-ci ne doit(en)t en aucun cas perturber le fonctionnement et l'utilisation normale du véhicule et devront être fixées correctement.

Un seul alternateur est autorisé.

Seuls les amplificateurs utilisés pour l'alimentation électrique des Subwoofers sont comptabilisés.

La totalité du système audio servant à produire la pression acoustique doit être située dans le coffre. L'emplacement du dit système est alors délimité par la banquette, assise comprise et la plage arrière. Cette dite plage arrière doit pouvoir se remettre, normalement, dans son emplacement d'origine, sauf cas particulier où les fixations d'origines, on été supprimé pour une raison précise comme le moulage du coffre ou autre. Là, par conséquences, se sera le point le plus bas des 2 vitres latérales arrières du véhicule, qui sera prit comme référence. De plus, on doit pouvoir s'asseoir normalement sur la banquette arrière. Cette installation ne doit en aucun cas perturber le fonctionnement et l'utilisation normale du véhicule.

La source servant à la lecture du CD, doit être située dans le tableau de bord.

L'habitacle du véhicule doit rester dans sa « configuration » d'origine. Les modifications ou renforts sont autorisés. Ces transformations sont possibles dans la limite où elles ne perturbent en aucun cas le fonctionnement et l'utilisation normale du véhicule.

Les sièges peuvent être rabattus pendant la prise de mesure mais ils ne peuvent être enlevés.

La tension maximale de l'alimentation ne doit pas dépasser 14 volts continus « à vide ».

Durant toute la durée de la prise de mesure, **le moteur du véhicule doit être arrêté.**

OPAL-MAX :

Il n'y a aucune limitation du nombre de batteries, d'alternateurs, d'amplificateurs ou de Subwoofers.

Le matériel doit être situé derrière une limite déterminée par un plan passant par les montants centraux des portes. (Amplificateur, Subwoofers & condensateurs diverses)
Pas de contrainte pour les batteries ou alternateurs.

La source servant à la lecture du CD, peut être placée à l'extérieur du véhicule.

La tension maximale de l'alimentation ne doit pas dépasser 18 volts continus « à vide ».

Le moteur du véhicule peut être en marche pendant les prises de mesure (sauf dans le cas d'un meeting « indoor » où nous n'aurons pas l'autorisation).

Le véhicule peut être acheminé sur plateau.

* NOTA : Les pandas ou véhicules équivalents seront automatiquement classés dans cette catégorie. Mais uniquement sur volontaria ... Soyez fairplay !

OPAL-MAX WALL:

Cette catégorie est essentiellement consacrée aux installations audio de type « murs » et sera régie par les mêmes conditions que la catégorie « OPAL MAX ».

4 – POSITIONNEMENT DU CAPTEUR DE PRESSION ACOUSTIQUE

Conformément aux exigences liées à l'utilisation du logiciel Term-Lab, le centre du capteur sera situé à 30 cm du montant du pare-brise, à 10 cm du haut du tableau de bord ainsi qu'à 2,5 cm du pare-brise. Par contre l'orientation du capteur reste libre.

5 – DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

De 9h00 à 15h00 : qualifications d'accès libres.

Chaque concurrent peut, si il le désire, faire plusieurs passages pour améliorer son score. Par contre, celui-ci ne pourra passer qu'une seule fois après 12 h 45, et sera par la même occasion interdit de passage si il en a déjà effectué un ou plusieurs le matin. Donc un seul passage au stand après 12 h 45, avec toutefois 2 tentatives possibles, dans un laps de temps de 2 minutes entre les deux tentatives. Le jour de la finale chaque concurrent ne pourra excéder 2 passages.

Ceci a été instauré pour " lisser " les passages entre le matin (déserté) et l'après midi (bondé) ... Les cas de figure particuliers seront à l'initiative des juges et en concertation avec les concurrents, quoi qu'il en soit, aucun concurrent ne pourra effectuer un shoot de qualification après 15 h 00 pour quelle que raison que ce soit.

15h30 : briefing avec présence obligatoire de tous les concurrents qualifiés pour la finale (meilleurs scores des qualifications).

Les concurrents absents ou en retard au briefing et lors de leur passage, seront disqualifiés.

16h00 : finale avec élimination directe.

16h30 (environ) : fin du concours.

En ce qui concerne la finale, tous les horaires ci-dessus pourront être changé, mais seront affichés clairement.

L'ordre de passage est déterminé par le logiciel Term-Lab : en demi-finale et pour chaque catégorie, le meilleur score des qualifications affronte en duel le 4^{ème} score, et le second affronte le 3^{ème}.

Les vainqueurs de ces 2 duels s'affrontent ensuite en finale.

La troisième place sera remportée par le 3^{ème} plus gros score des qualifications, sachant que les scores des manches perdues ne peuvent pas être retenus.

En cas d'égalité, les concurrents disposent de 5 minutes pour recharger leur(s) batterie(s), sans chargeur externe et sans quitter le stand de mesure. Par contre, entre deux duels de demie finale et finale du meeting, les deux concurrents disposent également de 5 minutes pour recharger leur(s) batterie(s), mais cette fois, ils pourront utiliser n'importe quel moyen et sortir du stand de mesure.

Ces 5 minutes démarreront dès la fermeture des portes des véhicules des deux concurrents.

Important ! : tout changement de batterie pendant ces 5 minutes sera formellement interdit

6 – CLASSEMENTS ET RECORDS

Un classement sera établi tout au long de la saison OPAL-SPL et le meilleur score de chaque catégorie sera retenu comme record. Il faut noter que seul les scores des manches gagnées seront retenus (Exemple : pour une personne ayant fait le deuxième meilleur score mais pendant une manche de finale où il aura perdu, son score ne pourra être comptabilisé pour le classement).

Chaque validation d'un nouveau record obligera une vérification de la conformité du véhicule envers le dit règlement. Le matériel de mesure sera également inspecté. Le concurrent ayant établi un nouveau records devra obligatoirement le réitérer dans la journée. Attention uniquement le score du deuxième passage sera retenu (Exemple : score actuel 140dB premier passage du concurrent 140.4dB, il réitère à 140.2dB, le nouveau record retenu sera 140.2dB)

Attention !

Si un record est battu lors des duels il devra obligatoirement être réitéré pendant les duels.

En cas de doute, les juges OPAL-SPL se gardent le droit de valider ou non le score réalisé. Toutes réclamations d'un concurrent ne pourra être acceptée qu'en dehors de l'aire dédiée au prise de mesures, il devra donc enlever son véhicule, ceci afin de ne pas perturber le bon déroulement du concours.

Les juges OPAL-SPL peuvent à tout moment procéder au contrôle intégral d'un véhicule. En cas de refus, le concurrent s'expose à une disqualification immédiate et l'annulation de son record.

La conformité d'un véhicule ou de son équipement reste à la libre décision des juges OPAL-SPL avec l'appui du dit-règlement.

7 – FINALE

L'accès d'un concurrent à la finale ne pourra être possible que si celui-ci aura réussi au moins un TOP3 lors d'au moins un meeting.

L'accès d'un concurrent à la finale ne pourra être possible que si celui-ci réussit à se classer dans les dix premiers de sa catégorie.

Les points accumulés lors des meetings pour ce classement se décomposent comme suit :

- 5^{ème} : 0 point
- 4^{ème} : 1 point
- 3^{ème} : 2 points
- 2^{ème} : 3 points
- 1^{er} : 5 points

Toutefois l'OPAL-SPL se réserve le droit d'un « repêchage » sur une ou plusieurs catégories si celle(s)-ci n'est (ou ne sont) pas assez représentée(s).

Rédaction : Christophe GARDONI - Mises à jour : OPAL-SPL

OPAL Head events – BP30 – 69540 IRIGNY

OPAL : Organisation des Passionnés Audiophiles Libres
SPL : Sound Pressure Level

JUGES OFFICIELS OPAL-SPL (Formation en 2008)

- Hervé CHARPENEL
- Laurent DUGRAVOT
- Didier MONCOFFRE
- Christophe JOIRE
- Stéphane MESSNER
- Nicolas GIRAUD
- Christophe MARTOS
- Vincent LAFOSSE
- Elio GREGORUTTI

N.B.: Notre règlement est à même de s'adapter au fur et à mesure des évolutions techniques, c'est pourquoi l'OPAL-SPL se réserve le droit de toutes modifications ultérieures. (voir numéro de version en page 1)

MODIFICATIONS :

La modification indice 003 porte sur les conditions de mesures moteur arrêté ou non.

La modification indice 004 porte sur des précisions sur les ouvertures des portes pendant les prises de mesures. Des précisions sur les catégories. Des précisions sur la validation des nouveaux scores & des précisions sur les réclamations.

La modification indice 005 porte sur des précisions sur les catégories et des précision sur la validation des nouveau scores.

La modification indice 006 porte sur les mises à jour saison 2007.

La modification indice 007 porte sur les mises à jour saison 2007 & les juges officiels.

La modification indice 008 porte sur la participation des juges aux concours OPAL-SPL.

La modification indice 009 porte sur les qualifications, le temps de recharge des batterie et quelques précisions des catégories.

La modification indice 010 porte sur l'orientation du capteur, la carte grise du véhicule et le nombre de passage des qualifications.

La modification indice 011 porte sur la refonte du début de saison 2008.

La modification indice 012 porte sur les noms des juges officiels 2008 ainsi que des précisions sur les télécommandes, les batteries et l'assurance.

La modification indice 013 porte sur les noms des juges officiels 2008, suite à la formation de rattrapage, ainsi que des précisions sur les nombres de passages en qualification.